

« Le littoral est un espace à la fois fragile et très convoité. Il est protégé par le Droit, afin d'empêcher les altérations inopportunes sans pour autant compromettre le bon développement des activités économiques traditionnelles qui en font usage depuis toujours. Deux corpus juridiques bien distincts interviennent à cet effet. La notion de domaine public, dont les principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité remettent parfois en cause des situations que l'on croyait acquises depuis fort longtemps. Et le droit de l'urbanisme qui, depuis la Loi Littoral, restreint de manière spécifique la possibilité de réaliser des constructions ou des travaux dans les communes du littoral. »

**PUBLIC :**

Tout acteur professionnel ou individu susceptible de faire usage de connaissances en droit du littoral pour orienter une étude ou une prise de décision.

**OBJECTIFS :**

- Identifier les différentes parties du littoral et leur régime propre
- Comprendre comment le domaine public maritime peut être valorisé au plan économique
- Identifier les droits du public sur le littoral
- Comprendre comment s'applique le droit de l'urbanisme à l'ensemble du littoral et les dérogations pouvant être apportées aux règles de protection du littoral

**ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Cette formation est constituée de documents de cours scénarisés pour faciliter les apprentissages. Un forum pédagogique permet des échanges entre les stagiaires et le formateur.

**THEMATIQUES ABORDEES :**

- La réglementation d'urbanisme applicable au littoral
- La définition du domaine public maritime
- La gestion du domaine public maritime
- La protection du domaine public maritime
- Présentation générale de la loi littoral
- Les règles d'urbanisme applicables à l'ensemble du territoire communal
- Les espaces proches du rivage (EPR)
- La bande des 100 mètres
- Les espaces remarquables ou caractéristiques du littoral
- Les servitudes de passage sur le littoral

**RYTHME PRECONISE :**

3h par semaine

**LIEU :**

A distance

**FORMATEUR :**

Nicolas Hutten, Maître de conférence en droit public



Tarif plein : 360€  
Tarif étudiants, doctorants: 165€  
Tarif membres de l'IUML\*: 165€  
Inscriptions groupées ou conventionnées : [nous contacter](#)



8 JAN 2019

Prochaine session



DURÉE

25h réparties sur 9 semaines

Accès aux contenus :  
3 mois



PRÉREQUIS

Des notions en droit de la propriété des personnes publiques et en droit de l'urbanisme sont conseillées.



VALIDATION

L'assiduité à cette formation et l'accomplissement de l'ensemble des activités proposées donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

[Pour en savoir plus \(ECTS/demande d'admission en Master...\)](#)

Inscription via [UN e-SEA](#) / [contact.unesea@univ-nantes.fr](mailto:contact.unesea@univ-nantes.fr)

Ref. FC\_1011b\_fr  
MAJ: 17/09/2018

